

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

N° 47/2026

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS DES SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GRIGNON Aurélie, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à VIGNE Amélie, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, LEONARD Myriam pouvoir PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas pouvoir à TERRAS Tanguy, VESCOVI Jean-Marc pouvoir à DAUJAN Nicolas.

Mme OGHDAYAN Adeline est désignée Secrétaire de Séance.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu les 2 listes déposées par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Mercurol-Veaunes sera le suivant :

- 15 délégués à élire
- 5 suppléants à élire

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de THEOLAIRE Joël, GUIBERT Annie, MARTIN Océane et FAURE Nathalie.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

**Résultats du scrutin :**

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombre de sièges obtenus pour les délégués supplémentaires	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Majorité Mercurool-Veaunes	13		5
Mercurool-Veaunes - Nouveau souffle	2		0

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

